

Informations de base importantes concernant vente 2022+ 3/2022

Comment commander le dossier de formation et les médias d'apprentissage FCS ?

Qui est concerné ?

- Les personnes débutant une formation initiale (un apprentissage) du commerce de détail à partir du mois d'août 2022.
- Les formateurs-trices en entreprise responsables d'une personne débutant une formation initiale (un apprentissage) du commerce de détail à partir du mois d'août 2022.

Quel est le contenu des médias d'apprentissage ?

- Dossier de formation FCS (travail en entreprise)
- Médias d'apprentissage FCS (cours à l'école professionnelle)

Où est quand les médias d'apprentissage sont-ils disponibles ?

- Dans la nouvelle boutique FCS via www.bds-fcs.ch
- Dès le 30 juin 2022

Qui commande les médias d'apprentissage et quand doivent-ils être commandés ?

- L'entreprise, resp. le/la formateur-trice en entreprise
- Au plus tard en août 2022 avec son apprenti-e

Coûts ?

- Gestionnaires du commerce de détail CFC CHF 330.00
(accès pour 1 apprenti-e incl. l'accès gratuit pour le/la formateur-trice)
- Assistants du commerce de détail AFP CHF 220.00
(accès pour 1 apprenti-e incl. l'accès gratuit pour le/la formateur-trice)

Comment se déroule la commande ?

- Etape 1 : Achat du produit / des produits dans la boutique FCS
- Etape 2 : Saisie des données pour les apprentis et les formateurs en entreprise
- Etape 3 : L'apprenti-e et son/sa formateur-trice obtiennent leur accès sur Konvink
- Etape 4 : Règlement de la facture

Quand les accès à l'environnement digital Konvink seront-ils activés ?

- Aussitôt la commande dans la boutique FCS et la saisie des données finalisées (étapes 1 et 2)

Conditions de paiement ?

- Envoi de la facture à l'entreprise formatrice, resp. au/à la formateur-trice en entreprise, après finalisation de la commande
- Délai de paiement 30 jours
- Les frais de licence pour le dossier de formation en ligne FCS de CHF 65.00 (CFC) resp. de CHF 45.00 (AFP) sont obligatoirement à la charge de l'entreprise formatrice. Le paiement de la partie « médias d'apprentissage pour l'enseignement professionnel » de CHF 265.00 (CFC) resp. de CHF 175.00 (AFP) s'effectue selon le contrat d'apprentissage (voir chiffre 6 champ « Matériel scolaire » du contrat d'apprentissage). Nous prions les entreprises formatrices de payer la facture dans son intégralité et, en fonction de la situation, de refacturer la part des apprentis (matériel scolaire) en interne.

Que se passe-t-il avec le préaccès gratuit pour les formateurs en entreprise ?

- En commandant les médias d'apprentissage pour l'apprenti-e, le/la formateur-trice obtient l'accès à l'environnement finale sur Konvink.
- Nous vous informerons ultérieurement de la désactivation des préaccès.

Existe-t-il des solutions pour des besoins particuliers (p.ex. accès pour la personne responsable de la formation professionnelle en entreprise, accès pour plusieurs formateurs-trices, etc.) ?

- Veuillez prendre contact avec nous (info@bds-fcs.ch).

Où puis-je obtenir un support (à partir du 30 juin 2022) ?

- Pour toutes questions relatives aux produits et au processus de commande : support@bds-fcs.ch
- Pour toutes questions relatives à l'enregistrement sur Konvink et au travail avec Konvink : support@konvink.ch



Processus de commande détaillé

Etape 1 : Achat du produit dans la boutique FCS

Que faut-il faire ?

Commande des produits en ligne dans la boutique FCS soit directement par le/la formateur-trice soit par une commande multiple de produits centralisée pour plusieurs apprentis. La commande est payante.

Que se passe-t-il ?

Après l'achat, un e-mail de confirmation de commande avec une facture vous est envoyé. Vous recevez également une clé de licence par produit avec un lien pour la saisie des données.

Attention !

L'adresse de facturation doit être celle de l'entreprise.

Etape 2 : Saisie des données des personnes et attribution des clés de licence

Que faut-il faire ?

Cliquez sur le lien de saisie des données que vous avez reçu dans l'e-mail de confirmation de commande. Saisissez les données des personnes qui travailleront sur Konvink (apprenti-e et son/sa formateur-trice). Pour les produits commandés centralisés pour plusieurs apprentis, vous pouvez transmettre la clé de licence correspondante au/à la formateur-trice concerné-e qui effectuera la saisie des données (recommandation : saisissez les données avec l'apprenti-e).

Que se passe-t-il ?

Lorsque les données sont saisies, Konvink envoie un e-mail d'invitation à la personne en formation et à son/sa formateur-trice. Veuillez informer les personnes de l'envoi de l'e-mail d'invitation.

Attention !

Saisissez pour les deux personnes le prénom et le nom, le sexe, la langue et une adresse e-mail valide. Il est possible d'utiliser des adresses électroniques professionnelles personnelles ou, le cas échéant, des adresses électroniques privées personnelles. Étant donné que ces personnes reçoivent un accès personnel, veuillez ne pas utiliser d'adresses électroniques générales (p. ex. info@entreprise.ch).

Etape 3 : L'apprenti-e et son/sa formateur-trice obtiennent leur accès sur Konvink

Que faut-il faire ?

L'apprenti-e et le/la formateur-trice confirment le lien dans l'e-mail d'invitation qu'ils ont reçu de Konvink puis s'inscrivent sur Konvink..

Que se passe-t-il ?

L'apprenti-e et le/la formateur-trice obtiennent leur accès personnel à Konvink.

Attention !

Les données des personnes enregistrées peuvent être vérifiées et modifiées sur Konvink sous « Mon profil ».

Etape 4 : Règlement de la facture

Que faut-il faire ?

Une facture est envoyée avec la confirmation de commande. Celle-ci doit être payée dans son intégralité par l'entreprise. La partie des médias d'apprentissage pour l'enseignement professionnel de CHF 265.00 (CFC) ou CHF 175.00 (AFP) peut être refacturée à l'apprenti-e si le contrat d'apprentissage (chiffre 6) stipule que les frais pour le matériel scolaire sont à la charge de l'apprenti-e.

Que se passe-t-il ?

Nous activons les médias d'apprentissage immédiatement après réception de la commande et la finalisation de la saisie des données (étapes 1 et 2). La facture doit être payée dans les 30 jours.

Attention !

En cas de non-paiement de la facture, l'accès à l'environnement d'apprentissage digital Konvink sera désactivé.